

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 5 juin 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 19 et 20 mai 2014**

**2014 V. 29** Vœu relatif à l'accompagnement de la mise en place de la réforme des rythmes éducatifs, notamment par l'expérimentation de nouveaux horaires en école maternelle.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que la réforme des rythmes éducatifs publiée par voie de décret le 24 janvier 2013 a pour but d'améliorer les conditions d'apprentissage des enfants, d'aider à lutter contre la fatigue et l'échec scolaire, d'améliorer les synergies entre les acteurs de la communauté éducative ;

Considérant l'importance que revêt la prise en charge par la collectivité d'un nouveau type d'activités éducatives - en particulier culturelles et sportives - sur le temps libre des enfants, dans le cadre d'un projet de refondation de l'école ;

Considérant que des innovations tant sur le plan social, que pédagogique et humain ont été apportées par les enseignants, agents de la Ville de Paris (animateurs, ASEM) et associations investis sur les nouveaux rythmes éducatifs ;

Considérant enfin l'importance déterminante pour l'équilibre social et humain de l'école publique, de rassembler les acteurs éducatifs et accompagnants des enfants, autour d'une vision éducative et sociale forte et assumée par toutes et tous ;

Considérant qu'il faut continuer d'améliorer les conditions d'organisation des ateliers périscolaires aux enfants de petite et moyenne section de maternelle ;

Considérant le vœu adopté par le Conseil de Paris en novembre 2013, à l'initiative des écologistes, demandant la mise en place d'une concertation avec l'ensemble de la communauté éducative pendant le premier semestre 2014, pour apporter des ajustements à l'aménagement des rythmes éducatifs à l'école maternelle ;

Aussi, sur proposition de Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, M. Jérôme GLEIZES, M. Jacques BOUTAULT, M. Yves CONTASSOT, M. Christophe NAJDOVSKI et des élu/es du groupe écologiste,

Emet le vœu :

Concernant l'ensemble des écoles (élémentaires et maternelles) :

- que le travail de suivi et d'évaluation se poursuive à l'échelle parisienne afin d'établir un meilleur dialogue social entre enseignant/es, animateurs, parents et élu/es au quotidien, de mieux prendre en compte les expériences, expertises et les attentes des différents acteurs pour mieux assurer la continuité et les complémentarités éducatives pour les enfants entre les temps scolaires et les temps périscolaires.
- qu'à partir des conclusions de l'évaluation indépendante qui seront présentées lors du prochain comité de suivi parisien de l'aménagement des rythmes éducatifs, des mesures soient prises pour apporter des améliorations au dispositif, notamment pour les maternelles, en poursuivant les efforts engagés depuis le début de l'année scolaire 2013/2014.
- que plus précisément, pour les écoles maternelles, les initiatives de mise en place de projets innovants soient favorisées dès l'année 2014-2015, afin de permettre l'émergence d'un modèle maternelle plus respectueux des temps de l'enfant.
- que ces conclusions servent de base à l'élaboration du prochain projet éducatif territorial, document de référence signé entre le Rectorat de Paris et la Ville de Paris sur l'articulation entre les temps scolaires et périscolaires qui devra être mis à jour en 2016. Ce PEDT devra en outre être élaboré après organisation de temps d'échanges et de travail commun associant tous les acteurs locaux concernés.